

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	Présents votants : 13	Pour : 13	Abstention: 0	Contre : 0
-------------------------	-----------------------	-----------	---------------	------------

L'an deux mille dix-neuf, le 18 septembre 2019 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 29 août 2019.

**PRESENTS :**

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	MALLEMANCHE Valérie	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie- Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S):**

**ABSENTS:** Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Yoann MARENDA

**2019-39 Reprise de provision du compte 1581**

Il y a plusieurs années, une provision de 3000 € avait été inscrite au compte 1581 (provisions pour risques et charges) pour faire face à d'éventuels frais juridiques.

Cette provision n'a plus lieu d'être maintenu sur le compte 1581 et il est maintenant nécessaire de faire la reprise comptable de cette provision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la reprise de provision au compte 1581 et d'émettre un titre d'ordre mixte de 3000 € au compte 7875.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 24 septembre 2019 .  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 24 septembre 2019  
Page 1 sur 1

